
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 DECEMBRE 2014**

ORDRE DU JOUR :

- Extension du groupe scolaire – Attribution des marchés de travaux
- Contrôle technique mission accessibilité – Choix du prestataire
- Réaffectation des missions d'encadrement du service des repas à l'ALSH et tableau des effectifs
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Cartographie des zones inondables par le Syndicat de l'Isac – Participation communale
- Décision modificative budgétaire
- Questions diverses

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth CRUAUD, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2014

Etaient présents : CRUAUD Elisabeth, Maire - LEBEAU Jean-Louis- GUILLOSSOU Marie-Claude - ROCHEFORT Alain, Adjoint au Maire – RENVOIZE Denise, CLOUET Jacky, ALO Catherine, LANGLAIS Nathalie, BLANDIN Fabrice, DUPE Fabienne, MEILLOUIN Nathalie, SALMON Céline, DOUCHIN Aurélien, conseillers municipaux

Absents : BALLU Jean-Luc (donne procuration à GUILLOSSOU Marie-Claude), GASNIER Stéphane (donne procuration à LEBEAU Jean-Louis)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Céline SALMON est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 21 Novembre 2014 fait l'objet de remarques. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

Les questions inscrites ensuite à l'ordre du jour examinées.

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du conseil municipal a adopté le dossier APD – DCE relatif au projet d'extension du groupe scolaire sous la forme d'un bâtiment modulaire.

Une procédure de consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée et un avis d'appel public à concurrence a été publié dans le journal d'annonces légales Ouest-France les 10 janvier et 9 décembre 2014 et sur le site de dématérialisation [www. Centralesdesmarchés.com](http://www.Centralesdesmarchés.com).

Le marché de travaux a été décomposé en 3 lots :

Lot n° 1 Gros œuvre/Maçonnerie/VRD	16 000 € HT
Lot n° 2 Bâtiments modulaires	63 000 € HT
Lot n° 3 Charpente/Bardage bois	15 000 € HT

Coût estimatif au stade APD 94 000 € HT

La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises, le 1^{er} décembre 2014 pour l'ouverture des plis et le 22 décembre 2014 pour l'attribution des lots après analyse des offres par le cabinet d'architecte CHOTARD Roland.

A l'issue de l'ouverture des plis le 1^{er} décembre 2014, aucune offre n'avait été déposée concernant le lot n° 3 Charpente/Bardage bois.

Par délibération du 21 novembre 2014, le conseil municipal avait chargé Mme le Maire de prendre toute décision concernant la préparation et la passation du marché de travaux relatif à l'extension du groupe scolaire dans la limite de l'enveloppe financière affectée aux travaux soit 94 000 € HT correspondant au montant prévisionnel du marché de travaux, aussi une nouvelle consultation a été relancée pour le lot n° 3 avec un nouvel avis publié dans le journal d'annonce légales Ouest France le 9 décembre 2014.

La commission d'appel d'offres a retenu comme étant les offres les plus économiquement avantageuses les offres suivantes :

Lot n° 1 Gros œuvre/ Maçonnerie/ VRD	DEFAUX Construction de Grandchamp des Fontaines	12 910,58 € HT
Lot n° 2 Construction modulaire	SOLFAB à HERIC	Offre de base y compris moins value pour VMC simple – 60 690 € HT Variantes retenues : Eclairage Led + 1500 € HT Hublot extérieur + 275 € HT Tableau TGBT + 980 € HT 6 PC RJ 45 + 1150 € HT Anti pince doigts + 500 € HT Montant total de l'offre : 65 095 € HT
Lot n° 3 Charpente Bardage Bois	Ent JAUNASSE	Offre de base : 11 315,83 € HT variante retenue du parepluie sur contrelattage bois : 488 € HT Montant total de l'offre : 12 103,83 € HT

TOTAL DES MARCHES DE TRAVAUX HT

90 109,41 €

Pour mémoire : Critères d'évaluation des offres : 60% valeur technique
40% prix des prestations

Madame le Maire propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et d'attribuer les marchés de travaux conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Vu le code des marchés publics,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la commission d'appel d'offres des 1^{er} et 22 décembre 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ATTRIBUE** les marchés de travaux comme suit :

Lot n° 1 Gros œuvre/ Maçonnerie/ VRD	DEFAUX Construction Grandchamp des Fontaines	12 910,58 € HT
Lot n° 2 Construction modulaire	SOLFAB à HERIC	Offre de base y compris moins value pour VMC simple – 60 690 € HT
		Variantes retenues : Eclairage Led + 1500 € HT Hublot extérieur + 275 € HT Tableau TGBT + 980 € HT 6 PC RJ 45 + 1150 € HT Anti pince doigts + 500 € HT
		Total : 65 095 € HT
Lot n° 3 Charpente Bardage Bois	Ent JAUNASSE	12 103,83 € HT

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces s'y rapportant
- **DESIGNE** MM. Alain ROCHEFORT, Jacky CLOUET, Marie-Claude GUILLOSSOU afin de suivre spécifiquement le chantier

Mme le Maire précise que concernant le lot n° 2 Construction modulaire, le système de la climatisation réversible n'a pas été retenu car non conforme à la RT 2012.

Mme le Maire indique qu'une mise en service du nouveau modulaire peut être envisagée pour la rentrée des vacances de Pâques.

Pendant les travaux l'accès par la Rue du Théâtre au groupe scolaire sera fermé. L'accès se fera par la Route de Blain.

Une zone de chantier sera sécurisée dans la cour de l'école.

L'Accueil de loisirs se déroulant pendant les vacances de février pourra avoir lieu dans la salle de théâtre.

Les comptes rendus des réunions de chantier seront distribués à l'ensemble des membres du conseil municipal.

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE – MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE ACCESSIBILITE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le groupe scolaire est classé en ERP, la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Chateaubriant a été saisie pour avis dans le cadre de l'instruction du permis de

construire.

La commission d'accessibilité a formulé un avis favorable sous réserve de la production en fin de chantier d'une attestation de conformité aux règles d'accessibilité.

Une consultation de 3 cabinets d'étude a été lancée pour une mission de type HAND, mission spécifique de contrôle technique.

Une seule offre a été reçue : Cabinet Qualiconsult comprenant :

L'établissement d'un rapport initial, 1 visite sur site et une attestation finale de conformité aux règles d'accessibilité pour un montant de 585 € HT.

Mme le Maire propose également de confier au cabinet Qualiconsult la vérification initiale des installations électriques pour un montant de 195 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **RETIENT** l'offre de QUALICONSULT pour une mission de type HAND et la vérification initiale des installations électriques pour un montant global de 780 € HT
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis

SERVICE A L'EANFANCE – MODIFICATION DES MISSIONS D'ENCADREMENT DU TEMPS DU REPAS DE L'ALSH

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 29 août 2014, le conseil municipal a donné un avis favorable à une nouvelle répartition des heures d'encadrement du temps du repas de l'ALSH.

La situation actuelle est la suivante :

- Encadrement du temps du repas à l'ALSH pendant les petites vacances scolaires par Patricia SALVADOR et Christine GUIHENEUF en roulement :
- 13 jours chacune sur un temps de travail de 2h $\frac{3}{4}$ /jour de travail
- Volume horaire global de 35,75 heures

Il est proposé de décharger suite à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires les agents affectés aux classes de maternelle de cette mission, le temps de travail supprimé étant intégralement compensé par le temps de travail en classe le mercredi matin et le rangement de la classe. Le temps de travail est maintenu pour ces agents à 30 h hebdomadaire annualisé.

- Le volume horaire est réattribué à égalité entre deux agents de restauration polyvalents : M. Franck AUBRET et Mme Nadine BERNARDEAU
- Le temps de transport des repas est à comptabiliser, Mmes GUIHENEUF et SALVADOR n'ayant pas cette attribution.
- Temps de travail journalier avec transport : 3h30 min

	Temps de travail actuel	Temps de travail futur
Franck AUBRET	26h annualisé	26h (intégration de la nouvelle mission dans son

		temps de travail actuel
Nadine BERNARDEAU	15h annualisé	16h annualisé

La mise en place de cette nouvelle organisation est prévue au 1^{er} janvier 2015 prochain suite à l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu l'avis favorable du CTP en date du 1^{er} décembre 2014,

- **ADOpte** définitivement la modification d'affectation des heures d'encadrement du temps du midi de l'ALSH comme indiqué ci-dessus

PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération de ce jour, le conseil municipal une nouvelle répartition des heures d'encadrement du temps du repas de l'ALSH impliquant la modification suivante au tableau des effectifs : Augmentation d'1h du temps de travail de Mme Nadine BERNARDEAU adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion en date du 1^{er} décembre 2014,

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit :

Effectifs Cadre d'emplois CM de ce jour

Effectifs Cadres d'emploi 01/01/2015

EMPLOIS A TEMPS COMPLET

EMPLOIS A TEMPS COMPLET

Services administratifs

.Attaché territorial	1	. Attaché territorial	1
.Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	. Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1
.Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	. Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1

Services techniques

. Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	. Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
. Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	. Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2
. Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	. Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1
. Agent de maîtrise	1	. Agent de maîtrise	1

TOTAL	8		8
--------------	----------	--	----------

EMPLOIS A TEMPS INCOMPLET

Services administratifs

. Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	16h50	1	. Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	16h50	1
--	-------	---	--	-------	---

. Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	31h50	1	. Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	31h50	1
--	-------	---	--	-------	---

Services scolaires

. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	25h	1	. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	26h	1
. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	15h	2	. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	15h	1
. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	18h	1	. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	16h	1
. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	28h50	1	. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	23h30	1
. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	30h	2	. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	28h50	1
. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	12h	1	. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	30h	2
. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	10h	1	. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	15h	1
			. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	10h	1

TOTAL		11			11
--------------	--	-----------	--	--	-----------

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER PARCELLE AH 248 12 RUE DU PONT

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Luc BEAUPERIN et Mickaël LAINE notaires à Orvault et relative à la parcelle cadastrée AH 248 située 12 Rue du Pont pour une superficie totale de 465 m².

Prix de cession 125 000 € hors frais notariés

Le conseil municipal doit faire connaître s'il souhaite faire jouer son droit de préemption.

Vu la délibération instituant un droit de préemption simple sur les zones U et AU,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.211-5,

Considérant qu'aucun projet communal n'est concerné par la présente transaction,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **RENONCE** à faire jouer son droit de préemption

CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES – SYNDICAT DE L'ISAC

Le syndicat du Bassin versant de l'Isac s'est engagé dans une action de lutte contre les inondations et propose de réaliser une cartographie des zones inondables.

La cartographie des zones inondables permettra de connaître les zones à risque et d'adapter les activités dans les secteurs concernés

La cartographie repose sur des relevés topographiques basés sur la technique LIDAR (relevé aérien par laser avec une précision d'environ 10 cm)

Le comité syndical réuni le 14 novembre dernier a envisagé une mutualisation de ces données avec d'autres collectivités (les communes pourraient utiliser ces données dans le cadre des PLU, la gestion des eaux pluviales)

Ces données constitueraient également une base de données pour les porteurs de projet

- La contribution financière des communes concernées a été calculée sur la base de la superficie. Le coût global est estimé à 20 000 €
- Montant de la contribution de la commune de LA CHEVALLERAI : 492 € (2,5% du périmètre des communes concernées)
- Montant donné à titre indicatif et ne seront définitifs qu'après validation du périmètre exact des relevés et du résultat de la consultation des prestataires
- A noter : L'acquisition d'un logiciel d'environ 400 € sera nécessaire pour la lecture des données

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** son accord au versement de la participation de 492 euros

DELIBERATION N° 177 – DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
C/2315 Op.188 (création de réseaux)	+ 1000 €			
C/2111 Op. 103 –Acquisition de terrain		- 1000 €		
TOTAL	+ 1000 €	- 1000 €		

INTERCOMMUNALITE

- Le projet de pépinière d'entreprise est toujours en cours sur la zone d'activités du Bourg Besnier
- Un changement s'opère dans la manière d'appréhender l'accueil des entreprises dans les zones d'activités. La CCRB étudie la possibilité d'investir dans des bâtiments qui seront mis à la disposition des entreprises.

QUESTIONS DIVERSES

L'établissement de devis de mise aux normes d'accessibilité de l'entrée de la Mairie est en cours
A étudier l'accès au terrain de football

L'achat de la parcelle AH 218 partielle qui sert au comité des fêtes pendant la fêtes des Battages sera à envisager à terme (2016,2017). Une estimation sera alors demandée au service des Domaines. Un projet de division parcellaire est actuellement en cours.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Vendredi 30 janvier 2015 à 20h